

République Française

Département  
Des Bouches-du-  
RhôneCommune de  
**PEYPIN****EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 19 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux et le 19 octobre à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Jean Marie LEONARDIS, Maire.

**Présents** (16) : LEONARDIS Jean Marie – MAGAGLI Laurence – RESCH Cécile – EQUINE Jean-Pierre – ANGELI Nadine – PIRONTI Francis – TORNATORE Odile – BIGOT Jean-Marc – CAUDULLO Gilbert – ULBRICH Maximilien – TEDDE Sebastien – GODARD Aurélie – LOUIS Bruno - GIANASTASIO Laura – DERDERIAN Laurent – SIMON Jean Jacques

**Absents excusés** (7) : GIBELOT Frédéric – NAFISSI Patrick – BRUNY Muriel – LENGLIN Anne – ISOARDO Nathalie – DROPSY Sophie – CARERI Marc

**Pouvoirs** (6) : ROUX Elise à PIRONTI Francis – BONHOMME Sandy à ANGELI Nadine – LE GALL Dominique à TORNATORE Odile – BIERLAIR René à LEONARDIS Jean Marie – ALLARD Delphine à LOUIS Bruno - HUYGHE Yannick à DERDERIAN Laurent

► Date de la convocation : ..... 13 octobre 2022

► Secrétaire de séance : ..... ANGELI Nadine

<b>N° 059/2022</b>	<b>ACQUISITION AMIABLE DE LA PARCELLE DE TERRAIN AR 37 AUX CONSORTS OLMO EN VUE DE REALISER UN PARKING POUR LE CIMETIERE COMMUNAL</b>
--------------------	---

► Effectif légal ..... 29

► Présents : ..... 16 (+ 6 procurations)

► Ont pris part à la délibération ... 22

Monsieur le Maire expose au Conseil que la parcelle de terrain cadastrée AR 35, sise rue Abbé Emile VALLIER (à Peypin) est à vendre.

Ce terrain d'environ 740 m<sup>2</sup> est situé à proximité du cimetière communal et en l'état de friche.

Dans le cadre du projet d'aménagement d'un parking public pour ce site et compte tenu des caractéristiques de cette parcelle, il a été convenu une acquisition à l'amiable avec les vendeurs (Violette OLMO, Nicole OLMO épouse Vincent PALERMO et Jean OLMO) aux conditions définies dans le projet d'acte soumis à l'examen de l'assemblée :

- 1) Exécution de travaux d'aménagement permettant de créer sept places de stationnement ;

- 2) La somme due par la commune sera intégrale ultérieurement, par dation en paiement, de trois places de stationnement aux consorts OLMO et ce conformément aux dispositions des articles 1347 et suivants du Code civil.
- 3) La livraison prévisionnelle des emplacements est prévue dans le courant du 1<sup>er</sup> semestre 2023.

Entendu cet exposé,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29,

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier,

Vu le projet d'acte établi par Maître SERRA, notaire à SAINT ZACHARIE (Var),

Vu l'inscription au budget 2022 du montant nécessaire à l'acquisition,

Vu l'estimation du bien réalisée par le service des Domaines le 28/02/2022 (N° de dossier OSE2021-13073-74585),

Vu l'avis de la commission municipale réunie le 12 octobre 2022,

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

**Par VINGT-DEUX voix POUR,**

- Autorise Monsieur le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de ce terrain pour un prix maximum de 7.500 € et à payer par dation ultérieure de trois places de stationnement ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié d'acquisition dressé à cet effet.

**Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessous.**

Fait à Peypin, le 19 octobre 2022  
Monsieur le Maire,  
Jean-Marie LEONARDIS



Enregistré en Préfecture le 27/10/2022 / Publication le 09/11/2022

Monsieur le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (31 rue Jean-François Leca - 13002 Marseille - Téléphone : 04 91 13 48 13 - Télécopie : 04 91 81 13 87 / 89 - Courriel : [greffe.ta-marseille@juradm.fr](mailto:greffe.ta-marseille@juradm.fr)) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.

Jean-Marie LEONARDIS

